

butions à ce chapitre. Sans les ressources financières nécessaires, ni les Nations Unies ni les contributeurs individuels aux forces de maintien de la paix ne pourront pendant longtemps remplir les obligations qu'on leur a demandé d'assumer.

Réforme des structures: Questions techniques et politiques

Je veux maintenant m'arrêter sur un problème particulier qui touche la conduite des affaires de notre Organisation. On s'est efforcé au cours des années de traiter séparément les questions techniques et politiques. Les institutions spécialisées et les conférences techniques se sont consacrées essentiellement aux domaines qui les intéressaient directement, alors que les questions politiques ont été surtout discutées au sein des organismes habilités à en traiter, notamment le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

Nous reconnaissons que, même au niveau des conférences techniques, les États membres doivent tenir compte des réalités politiques et que, dans certains cas, la ligne de démarcation entre le politique et le technique ne peut pas toujours être tracée trop nettement. Nous serons, cependant, loins de servir les intérêts de la coopération au sein du système des Nations Unies si nous n'établissons pas une distinction claire et évidente entre, d'une part, l'autorité et la compétence du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale dans les domaines politiques prescrits dans la Charte et, d'autre part, la compétence et l'autorité des conférences techniques dans leurs domaines respectifs.

Entre temps, le Gouvernement du Canada espère que l'esprit de collaboration qui a si heureusement marqué les délibérations de la Septième session extraordinaire nous incitera tous à ne pas introduire de considérations politiques étrangères aux délibérations des institutions spécialisées et des autres organismes auxquels l'Assemblée a confié des responsabilités particulières pour la mise en oeuvre des décisions prises lors de la session extraordinaire. Nous devons permettre à ces organismes d'avancer leurs travaux techniques. Une telle attitude est assurément dans l'intérêt de chaque membre des Nations Unies et de l'Organisation dans son ensemble.

La célébration du trentième anniversaire des Nations Unies nous porte tous à réfléchir sur le rôle de l'Organisation au sein de la communauté internationale. Ses critiques ont été nombreux et tenaces; ses partisans ont parfois vacillé. Mais quels que soient les défauts qu'on ait pu lui reprocher au cours des années, il nous faut nous rendre à l'évidence que, dans notre poursuite de la paix et de la sécurité et notre recherche de solutions aux grands problèmes économiques et sociaux de notre temps, cette assemblée universelle est irremplaçable.

S/C